Les interpellations sur la Régie des Tabacs à la Chambre

L'ordre du jour de confiance a été voté à mains levées

La Chambre en a terminé, hier, avec les interpellations sur le fonctionnement de la régie des tabacs.

Après différentes interventions, M. **Lamoureux** répond aux interpellateurs.

Le ministre rappelle que M. Piétri, ne pouvant rétablir la prime à la production supprimée par la caisse pour les planteurs du Lot, demanda à M. Lebrun alors président de la caisse, de faire rétablir la moitié de la prime. M. Lebrun insista sur le fait que la décision revenait au comité technique et M. Poincaré, en sa qualité de ministre des finances, refusa de signer cette note, ne voulant pas s'immiscer dans l'exploitation des tabacs. Le gouvernement est donc désarmé.

M. Lamoureux observe que de 21.000 tonnes en 1913, la production est passée à 42.500 tonnes en 1933 ; elle a donc plus que doublé.

Il ajoute qu'il ne peut exercer aucun contrôle financier sur le monopole des tabacs et il est ainsi obligé de répondre aux critiques d'une politique qu'il ne peut contrôler.

Le ministre explique que le déficit de la Caisse autonome ne provient pas de l'exploitation mais de la diminution des recettes de la taxe successorale. Répondant aux critiques de M. Renaud Jean, M. Lamoureux fait des réserves sur l'augmentation du personnel supérieur à propos duquel il ouvrira une enquête. Si le personnel ouvrier a diminué c'est à cause de la diminution de la consommation des cigares. La publicité, qui n'est pas exagérée, a donné des résultats heureux.

M. **Yvon Delbos** maintient que la caisse doit indemniser les planteurs.

M. **Lamoureux.** — Je porterai de nouveau la question devant le Conseil d'administration de la Caisse autonome. Pour le personnel ouvrier, l'assimilation de certains emplois réclamée par M. Oberkirch ne saurait être réalisée sans remettre en cause la décision de la commission Martin. C'est impossible.

M. **Lamoureux** répète en terminant qu'il est toujours disposé à intervenir de nouveau auprès de la Caisse autonome pour qu'elle reconsidère les problèmes exposés par les interpellateurs

L'ordre du jour de confiance

Le président donne lecture de l'ordre du jour de M. Cluzan, qui est ainsi conçu :

« La Chambre, soucieuse de favoriser la culture du tabac en France, fait confiance au gouvernement pour prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de : 1° développer aussi largement que possible la culture du tabac en France et, pour l'avenir, de réduire au minimum indispensable les achats de tabac à l'étranger.

2° D'assurer le paiement des primes à la culture sur le taux et aux conditions prévus par les délibérations du comité technique de la régie industrielle des tabacs du 26 décembre 1928 et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

M. **Delesalle**, député du **Pas-de-Calais**, un des signataires de l'ordre du jour, le commente favorablement et présente les revendications de certains fonctionnaires.

L'ordre du jour de MM. Cluzan, Jaubert et plusieurs de leurs collègues est voté à mains levées.

Séance levée à 18 h. 50. Séance ce matin, pour la révision des baux commerciaux.

LA RETRAITE DE M. EDMOND LABBÉ

Le ministre de l'Education nationale communique la note suivante :

« M. de Monzie, ministre de l'Education nationale, a soumis récemment à la signature du président de la République des décrets portant nomination dans le personnel universitaire. M. Edmond Labbé, directeur général de l'enseignement technique, est admis sur sa demande à la retraite et nommé directeur général honoraire. M. Labbé quittera en octobre prochain une direction dont il a été le fondateur et l'animateur incomparable.

» Le Gouvernement a tenu à reconnaître les services exceptionnels rendus à l'enseignement technique par ce grand fonctionnaire, en le nommant conseiller à vie au ministère de l'Education nationale.

» M. Labbé est remplacé en qualité de directeur général par M. Luc, qui, collaborateur de M. Labbé depuis 1925, était précédemment inspecteur d'Académie.

» C'est M. Raget, professeur, ancien directeur de l'enseignement à Damas, qui succède à M. Luc ».

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

La session ordinaire du Conseil municipal de Paris, s'est ouverte hier après-midi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Chausse, doyen d'âge. L'assemblée procède immédiatement à l'élection du nouveau bureau pour 1933-34.

Pour la présidence du Conseil municipal, deux candidats sont en présence : MM. René Fiquet, présenté par les groupes de la majorité (Union Républicaine), et M. Chausse, par les groupes de gauche.

Au premier tour de scrutin, M. René Fiquet obtient 50 voix sur 74 votants et est élu président du Conseil municipal.

La loi sur la Propriété Commerciale devant le Sénat

Pour la quatrième fois la Haute-Assemblée a examiné le projet

Hier après-midi, le Sénat a repris, en quatrième lecture, l'examen du projet de loi sur la propriété commerciale.

M. **Lugol** énumère les points de désaccord entre les deux assemblées. Ce désaccord porte principalement sur les locaux accessoires, les offices de tiers, le droit de reprise pour une société, le refus du droit d'occupation aux anciens combattants lorsque ce droit a la valeur d'une chose jugée.

L'article premier concernant les locaux accessoires est adopté. Cet article dit que le renouvellement des baux à loyer des locaux et immeubles où s'exploitent depuis au moins deux années au moment de l'expiration de ces baux un fonds de commerce ou d'industrie est régi par les règles ci-après qui s'appliqueront également aux locaux accessoires dépendant dudit fonds, s'ils appartiennent au même propriétaire, à la condition qu'ils soient nécessaires à son exploitation industrielle ou commerciale, et s'ils appartiennent à un propriétaire différent à la condition, en outre, que la location concernant ces locaux accessoires ait été faite en vue de l'utilisation que leur destinait le preneur.

Sur l'alinéa de l'article 3 relatif à l'offre des tiers, la Chambre avait fixé à un an avant l'expiration du bail le délai indispensable à la prise en considération de ces offres, le Sénat adopte son texte qui admet l'offre des tiers à condition que ce délai soit réduit à six mois.

L'Assemblée adopte également l'alinéa 9 du même article qui refuse aux preneurs un bail d'une durée égale à l'occupation.

La totalité de l'article 1er de la proposition de la Commission étant adoptée, on arrive à l'article 5 de cette même proposition. L'article rétablit à l'égard des anciens combattants et des veuves de guerre l'obligation de subordonner l'exercice du droit de reprise à la condition qu'il n'y ait pas décision de justice passée en force de chose jugée.

Le texte de la Chambre accepté par le Gouvernement et repoussé par la Commission est adopté.

L'article 8 est ensuite adopté avec le texte de la Commission.

Un amendement

M. **Mounié** intervient sur l'article 18, qui fixe les conditions de l'application de la loi. Il demande la modification du texte pour permettre l'éviction des locataires commerçants ou d'une collectivité quand il s'agit d'opérations ayant un intérêt général.

L'amendement, accepté par la Commission et le Gouvernement, est adopté.

Toutefois, sur la proposition de M. Milliès-Lacroix le Sénat décide de réserver l'article pour permettre d'harmoniser le texte nouveau avec les textes antérieurs.

A l'article 22, qui fixe l'indemnité provisionnelle contrairement à la Chambre qui avait laissé cette dernière à l'appréciation d'un juge conciliateur, la Commission sénatoriale l'a fixée de nouveau forfaitairement à deux ans de loyer. L'article 22 est adopté.

On adopte également l'article 23, qui vise le relèvement des déchéances et forclusions. Les derniers articles sont adoptés.

Sur une question de M. **de Courtois** (Basses-Alpes), le rapporteur précise que les locataires de bonne foi qui ont oublié de présenter une demande de renouvellement et qui ont laissé passer les délais bénéficieront de la presente loi et pourront introduire une nouvelle demande.

Le Sénat examine à nouveau l'article 18 qu'il avait réservé et qui concerne les locataires et collectivités.

M. **Lugol** accepte les amendements proposés par MM. Chapsal et Milliès-Lacroix et donne lecture du texte nouveau de l'article 18 dans lequel sont incorporés ces amendements. Ce texte préconise qu'en ce qui concerne le locataire actuellement dans les lieux et qui, antérieurement à la promulgation de la loi aura reçu avis d'évacuer, une mise en demeure tiendra lieu pour lui de préavis.

Le vote de l'ensemble

Le Sénat adopte l'ensemble de l'article ainsi modifié puis il vote l'ensemble de la proposition de loi.

La défense du marché du blé

Le Sénat décide de tenir aujourd'hui deux séances : la première à 10 h. pour l'examen du projet relatif à l'organisation du ministère de l'Air et la seconde à 14 h. 30 pour l'examen du projet de loi relatif au marché du blé.

M. **Carrère**, président de la Commission de l'agriculture, fait connaître que ses collègues et lui demandent que soit décidée l'annulation des marchés qui ont pu être passés pendant la période trouble que le marché vient de traverser en ce qui concerne le prix des blés et dans les cas tout au moins où ces marchés n'auraient pas été exécutés.

LA MÉVENTE DE LA SARDINE

On mande de Douarnenez que samedi dernier, les sardiniers n'ayant pu vendre le produit de leur pêche, ils durent rejeter leur cargaison à la mer.

UN PLANEUR S'EST ÉCRASÉ SUR LE SOL PRÈS DE MAYENCE

Un accident s'est produit près de Mayence, au cours d'exercices de vol à voile. Un planeur, tombant d'une hauteur de 30 mètres, est venu s'abîmer sur le sol. Il y a eu un tué et un blessé grave.

APRÈS LA CLOTURE DU CONGRÈS DE L'U. N. DES MUTILÉS, RÉFORMÉS & A. C.

L'EXCURSION A TOURCOING, ROUBAIX ET LILLE DES PARTICIPANTS A CES IMPORTANTES ASSISES

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Congrès de l'Union Nationale des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants a terminé ses travaux, dimanche, à Douai. Une excursion était prévue pour lundi à **Tourcoing, Roubaix** et **Lille.**

Dès 8 h. 30, les congressistes prenaient l'autobus en face du Bar Chagnot, place de la Gare où ils venaient de tenir leur permanence et se dirigeaient vers Tourcoing où ils vinrent s'incliner devant le monument aux morts, puis visitèrent les nouvelles habitations et l'usine Mathon. Puis ils furent reçus au siège des Mutilés de **Roubaix.** Ils se rendirent ensuite à l'école de rééducation des Mutilés qu'ils visitèrent longuement et de là, regagnèrent Lille en passant par l'Hôtel de Ville de Roubaix, le monument aux morts et le Parc Barbieux.

La réception à l'Hôtel de Ville de Lille

Vers 11 heures 30, les congressistes se trouvaient réunis dans le hall central de l'Hôtel de Ville de Lille. **M. Favières,** adjoint au maire et le représentant prononça un discours d'une fort belle tenue littéraire. Il souhaita la bienvenue aux hôtes de la ville, dit toute l'horreur de la guerre et réclame l'union de tous dans un même idéal, pour éviter à jamais le retour.

M. Châtelet, président général de l'U.N.M.R.A.C. remercia la municipalité lilloise de la cordialité de son accueil. Il dit toute la beauté du monument aux morts de la ville où il avait déposé une gerbe le matin et fit l'éloge de l'œuvre de reconstitution de la ville. Il ajouta que les congressistes garderaient un souvenir impérissable de reconnaissance envers la ville et que ce serait pour son groupement, un encouragement à continuer l'œuvre entreprise.

On remarquait, la présence de MM. **Bracke,** député du Nord ; **Coolen,** adjoint au maire ; **Bauche, Courouble, Brodel, Kléber Lahaye,** conseillers municipaux ; **Facon,** président de la section de Lille des M.R.A.C.; **Cloquet** et **Libot**te, vice-président ; **Carpentier,** secrétaire; **Peleener,** trésorier, etc..

Le Banquet

Après avoir visité les différents bâtiments de la Foire Commerciale, les congressistes se rendirent dans les salons de l'Hôtel Maréchal où vers 13 heures, un banquet fut servi.

A la table d'honneur on remarquait, autour de **M. Rivollet,** secrétaire général de l'U.N.M.R.A.C., qui précidait en l'absence de **M. Châtenet** : **MM. Favières,** adjoint au maire de Lille et le représentant ; **Odinot** et **Jost,** vice-présidents de l'organisme ; **Maudin,** trésorier général **Olivier,** président de la Fédération des A.C. du Nord ; **Dufour,** secrétaire général ; **Gueux,** secrétaire adjoint; **Facon,** président de la section de Lille ; **Choquet** et **Libotte,** vice-présidents ; **Parenty,** vice-président de la section de Douai ; **Chobeaux,** inspecteur technique de l'office national des mutuels, etc...

Au dessert, des discours furent prononcés par MM. **Facon,** au nom de la section lilloise des M.R.A.C. ; **Jost,** vice-président de l'U.N.M.A.C., au nom des groupements de province ; **Olivier,** au nom de la Fédération des A.C. du Nord de la France ; **Favières,** adjoint au maire de Lille au nom de la municipalité ; **Rivollet,** secrétaire général et **M. Châtenet,** qui retenu par ailleurs avait tenu à assister à la fin du banquet.

La réception à la Préfecture

A l'issue du banquet, les congressistes se rendirent en autocar au monument aux morts des Fusillés Lillois où **M. Châtenet,** déposa une gerbe de fleurs, puis à la Préfecture du Nord où ils furent reçus par **M. Langeron,** préfet du Nord et Mme et **M. Simon,** chef de cabinet et Madame.

Des vins d'honneur furent servis dans les salons de la Préfecture, où deux discours empreint d'une grande cordialité furent prononcés.

M. Châtenet, président général au nom de tous, dit le désir et la volonté de faire aboutir les revendications depuis longtemps formulées. Il retraça les événements qui marquèrent cette journée, évoqua les atrocités de la guerre et demanda qu'il ne soit pas touché aux droits des A. C.

M. Langeron, préfet du Nord, dit la joie qu'il éprouvent de recevoir des A. C. dont il luoa les qualités patriotiques et la volonté légendaire et affirma qu'il ferait toujours son possible pour leur être agréable. Il leva son verre à la prospérité du groupement. La réception se termina par un vivat famand en l'honneur de M. et Mme Langeron et de M. Châtenet.

Les Congressistes sur le perron de la Préfecture, entourant M. Roger Langeron, Préfet du Nord, ayant à sa droite, Mme Langeron ; M. Chatenet, Député, Président de l'U.N.M.R.A.C. ; à sa gauche, Mme Chatenet et M. Favières, adjoint, représentant M. Roger Salengro, Député-Maire de Lille.

LE CONCOURS COLOMBOPHILE SUR LIBOURNE

M. Chuffart, de Fretin, a enlevé les deux premières places

Hier après-midi, ont été rendus publics les premiers résultats du concours colombophile ministériel sur Libourne, qui a réuni, comme de coutume, les meilleurs « voyageurs » du Nord.

Le grand vainqueur de cette épreuve n'est autre que M. Jean Chuffart, de Fretin, dont on se souvient certainement le brillant succès, l'an dernier, à peu près à même époque, dans une importante épreuve organisée par le Siège Unique d'Haubourdin.

Ce « coulonneux » a d'ailleurs remporté de multiples places d'honneur dans le concours qui nous occupe aujourd'hui. Il ne compte en effet pas moins de 5 pigeons classés dans les 25 premiers.

Le Palmarès

Voici d'ailleurs le palmarès du concours sur Libourne :

1er, Jean Chuffart, de Fretin ; 2e, Jean Chuffart, de Fretin ; 3e, Robitaillie, de Lesquin ; 4e, Sartorius, de Roubaix ; 5e, Cannesson, de Roubaix ; 6e, Cornetti, de Ronchin ; 7e, Jean Chuffart, de Fretin ; 8e, Charles Chuffart, de Pont-à-Marcq ; 9e, J. Castelain, de Roubaix ; 10e, Barattie, de Lille ; 11e, Vandewiéle, de Roubaix ; 12e, Jean Chuffart, de Fretin ; 13e, Lucien Mego, de Lomme ; 14e, Victor Labbé, de Lille ; 15e, Duterque, de Croix ; 16e, Deuilly, d'Armentières ; 17e, Wibaux, Henri, de Roubaix ; 18e, Jean Chuffart, de Fretin ; 19e, Sion Robert, de Tourcoing ; 20e, Buis, de Marcq ; 21e, Sion Robert ; 22e, Vermant, de Lille ; 23e, Jongicz, de Tourcoing ; 24e, Herbaux, de Ronchin ; 25e, Dervaux, de Mons ; 26e, Simoens, de Lille ; 27e, Huggens, d'Heni ; 28e, Vanberghem, d'Hem ; 29e, Dherbaux; 30e, Canesson ; 31e, Bigotte Alfred, de Wattignies ; 32e, Caignet, de Templemars; 33e, Marescaux Jean, d'Ascq ; 34e, Delhac, de Fretin ; 35e, Surmont, de Wasquehal; 36e, Lacmans, à Annappes ; 37e, Ssmyn, de Tourcoing ; 38e, Lebleu Victor ; 39e, Sion Paul, de Tourcoing ; 40e, Duchâtel, de Loos.

QUELQUES MINUTES AVEC M. CHUFFART

Quand nous avons été en possession des premiere résultats que noua publions ci-dessus, nous nous sommes immédiatement rendus à Fretin, afin d'annoncer la bonne nouvelle à M. Chuffart.

Nous n'eûmes d'ailleurs aucune peine à trouver sa demeure, car ce notaire colombophile, qui est d'ailleurs né à Fretin, est bien connu de tous les habitants de la localité.

près les présentations d'usage, nous lui communiquâmes le classement du concours de Libourne et aussitôt une indicible joie se peignit sur les traits de notre interlocuteur. Comme nous lui en faisions la remsrque :

— Bah, nous dit-il, que voulez-vous, quand on s'est occupé de colombophilie toute sa vie, on est toujours flatté quand on obtient de beaux résultats.

— Nous croyons que, pour votre part, vous n'avez pas trop à vous plaindre.

— Ma foi, je crois que j'aurai tort de me plaindre... Depuis que je me suis spécialisé dans les grandes distances, j'ai remporté de nombreux succés avec mes pigeons.

Tenez, celui qui fait premier aujourd'hui est un mâle écaillé roux, dit Le Roux Duverdt, âgé de 5 ans, aux yeux rouge orange, venaut du colombier de M. Deverdt, d'Anvers.

M. Jean CHUFFART, de Frétin, grand lauréat du concours

Eh bien, cet oiseau m'a donné pas mal de satisfactions, jugez-en :

1929. Chantilly : 19e, 56e, 28e, 16e, 9e, 7e, 10e ; 1930. Clermont : 25 ; Chartres : 16e, 7e, 17e, 21e, 56e ; Châtellerault : 107e, 152e ; 1931. Chantilly : 17e, 21e, 56e ; Châtellerault : 58e ; Libourne : 13e, 5e, doublage ; Morceux : 7e; 1932, dans le concours d'Haubourdin, 1er, etc., etc..

— Ce n'est pas vilain du tout, comme résultats, et nous connaissons plus d'un colombophile qui voudrait posséder cet oiseau.

— Ça, je vous l'accorde, déclara M. Chuffart, mais l'art de la colombophilie — car c'est u nart — réserve quelquefois bien des déboires.

Par exemple, je vais prendre part au concours sur ngoulème, dont la mise en loges va se faire sous peu, mais je ne suis pas sûr d'obtenir d'aussi brillants résultats qu'aujourd'hui.

Mais que voulez-vous, il faut savoir supporter les coups du sort aussi bien que les joies qu'il vous réserve.

— Mais, damandâmes-nous, combien de pigeons avez-vous engagés dans le concours ministériel sur Libourne ?

— Huit, nous répondit M. Chuffart, et tous les huit sont rentrés. J'ai constaté les cinq premiers, dimanche après-midi, à 4 h. 09, 4 h. 12, 4 h. 35, 4 h. 40 et 4 h. 50 ; comme vous le voyez mes pigeons sont de bonne valeur et certains doivent certainement me permettre de glaner de brillants succés d'ici quelque temps, ceci dit sans me vanter.

— Vous avez beaucoup d'oiseaux dans votre colombier ?

— Une soixantaine en tout, nous répondit M. Chuffart, dont nous primes alors congé en le félicitant encore une fois pour la façon réellement merveilleuse dont se sont comportés ses « coulons » dans le concours sur Libourne.

UN SOI-DISANT DÉPUTÉ SERBE arrêté à Arras pour escroqueries

M. Marteaux, commissaire de police à **Arras,** a eu à s'occuper d'une affaire curieuse qui a abouti à l'arrestation d'un soi-disant député serbe qui s'était mis à exploiter fructueusement les membres du parti socialiste en France.

M. Philibert Cléret, commis principal des P.T.T. à **Arras,** vit arriver ces jours derniers un monsieur très bien mis, ayant un accent étranger mais parlant bien le français, qui lui dit : « Je suis correspondant de la presse internationale socialiste, ancien député yougoslave. Je suis expulsé de mon pays depuis 1929, à la suite de l'instauration de la dictature. Je suis donc un réfugié politique et je viens de Londres, où je devais avoir un emploi de correspondant de presse. Malheureusement, j'ai été refoulé. »

BOSKOVITZ
(Ph. Leroy, Arras)

L'individu annonça également qu'il était expulsé d'Allemagne pour des raisons politiques. Il donna quelques précisions : « Depuis un certain temps, la Fédération socialiste du Nord me venait en aide », et pour confirmer ses dires, il montra une lettre écrite de la main de M. Laurent, secrétaire administratif de la Fédération du Nord, qui lui donnait toutes recommandations. Cette lettre le recommandait spécialement auprès de M. Mailly, secrétaire de la Fédération socialiste de la Somme.

Notre homme ajouta qu'il avait été professeur de droit international à l'Université de Belgrade et qu'il connaissait particulièrement M. Paul Faure, ex-député, secrétaire général du parti S.F.I.O.

M. Cleret, aptioyé, lui remit contre reçu une somme de 150 francs qui devait lui permettre de gagner Paris.

Mais, après le départ du faux député, M. Cleret s'enquit auprès de M. Paul Faure, qui lui téléphona qu'il avait été victime d'un escroc, lequel, depuis un certain temps, « tapait » un bon nombre de membres du parti socialiste.

On sut bientôt, car M. Marteaux, commissaire de police, appréhenda le faux député à l'Hôtel du Commerce, qu'il s'agissait du sieur Boskovitz Fortcan Bozidar, né à Rogatica (province de Sarajevo), marié père d'un enfant, se disant ex-rédacteur en chef du journal socialiste agricole « Les Ouvriers », actuellement domicilié à Madrid, 44, Calle Serana. Il fait l'objet de recherches, puisqu'il est inscrit au bulletin de police criminelle depuis novembre 1920 pour escroqueries.

L'étranger aurait, sous un faux nom, fait de nombreuses dupes dans la région de **Lens, Noyelles** et **Sallaumines.**

Comme il n'a pu indiquer les raisons pour lesquelles il cherchait à se rendre en Angleterre, qu'il y a des contradictions dans ses déclarations au sujet de ses opinions politiques et qu'on le croit chargé d'une mission à l'étranger, le service de la sûreté générale a envoyé un inspecteur de Paris pour vérification. Le Serbe a été écroué.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN BULGARIE

Plus de 1.100 arrestations ont été opérées

On mande de Sofia qu'à la suite des perquisitions opérées dimanche, environ 50 personnes trouvées en possession d'armes et de bombes ont été arrêtées et seront déférées aux tribunaux. Parmi les personnes arrêtées se trouvent quelques communistes recherchés par la police. En outre, 1.104 personnes ne possédant pas de papiers d'identité, ont été mises en état d'arrestation.

Après vérification de leur identité, elles seront relâchées ou internées en province. Les perquisitions ont amené en outre la découverte de 250 fusils, 600 revolvers, 200 bombes, 400 détonateurs ; d'une machine infernale ; d'une caisse de pyroxiline et d'un fusil automatique.

Attentat et assassinat

Dans le courant de la nuit dernière, une bombe a été lancée dans une imprimerie appartenant à un communiste tué au début de la semaine.

On ne possède aucune indication sur les auteurs de l'attentat. La bombe n'a fait que des dégâts matériels. Dans un autre quartier de Sofia, un étudiant a été assassiné à coups de revolver.

On ignore encore s'il s'agit d'un crime politique.

Les assassins ont réussi à prendre la fuite. Le bruit court que parmi les personnes arrêtées dans le courant de la journée d'hier, se trouverait Chreustan Thodoroff, chef de la fraction macédonienne protogueroviste. Toutefois la nouvelle n'est pas confirmée.

Arrestations de prêtres dans le Palatinat

On mande de Berlin, que de nouvelles arrestations de prêtres et de personnalités catholiques ont été effectuées hier et avant-hier dans le Palatinat, entre autres celles du curé de Woolestein, de plusieurs instituteurs et des deux directeurs de la banque agricole de Landau.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 27 juin 1933. — Soleil : lever, 3 h. 50 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : lever, 8 h. 50 ; coucher : 22 h. 25. Aujourd'hui : Sainte-Adèle. — Demain : Saint-Irénée.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 26 juin 1933, à 18 h. : Baromètre : 759 mm. 4 ; hausse 1 mm. 7 depuis le matin, à 9 h. ; Thermomètre : Fronde : 17.8 ; Minima : 10.8 ; Maxima : 22.5 ; Etat hygrométrique : 74 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 9 h. : N. ; Direction du vent : N.-N.-O. ; Force : modérée ; Direction des nuages : N. ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour demain mardi : Assez beau ; orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même temps ; Ciel demi à trois quarts couvert; avec éclaircies ; Quelques averses pouvant être accompagnées d'orages par place ; Vent du secteur Nord-Ouest, faible ou modéré. — Maximum de température : Stationnaire.

DEUIL. — Nous apprenons la mort à Arras de Mme Lantoine-Miaux, décédée à son domicile, 11, rue Lamartine, à l'âge de 70 ans. Mme Lantoine-Miaux était la mère de M. Antoni Lantoine, entrepreneur général ; de M. Louis Lantoine, consul du Portugal, président de la Ligue du Nord d'Athlétisme, de Mme Lantoine, née Saphore, et de M. le docteur Demaquilly-Lantoine, de Vitry-en-Artois.

Les funérailles auront lieu à Arras mercredi 28 juin, à 11 h., en l'église N.-D.-des-Ardents.

LE CRIME DU BOULEVARD BIGO-DANEL A LILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il est passé à **Montreuil** pour prendre une commission rogatoire l'y autorisant.

Le troisième personnage suspect, c'est cette femme. La police croit à bon droit que la maîtresse de Zukowlacks sait beaucoup de choses... La suite de l'enquête menée par l'inspecteur Lefebvre fera, pense-t-on, toute la lumière sur la question du vol et de la participation de Michalak dans le crime.

Enigme

Un autre point obscur. Kovalczick est parti le 7 au matin. Le 8 à midi il était à Belœil après avoir passé la matinée à Ath. Or, on dit l'avoir vu à Lille, dans un café de la rue de Tournai, le jeudi 8, à 9 h. du matin.

Qui on ? La patronne de ce café et deux inspecteurs de sûreté, MM. Boury et Mary. Le fait est d'autant plus troublant que M. Boury a la réputation d'ailleurs parfaitement justifiée d'être le policier le plus physionomiste de Lille et que sa déclaration est formelle.

Kovalczick a-t-il fait une « noce » effrenée après le crime, a-t-il voyagé en taxi, a-t-il confié le produit de son vol à un troisième complice ?

On le saura bientôt. Kovalczick sera d'ailleurs interrogé ce matin par M. Glorian, juge d'instruction, qui a fait preuve au cours de cette affaire d'une subtile perspicacité. — **F.**

DANS LA MAGISTRATURE

Sont nommés : président du Tribunal de Doullens : M. Bourguignon, procureur de la République à Montdidier ; juges à Boulogne-sur-Mer : M. Poullet, juge détaché à Abbeville et M. Pierson, juge à Château-Chinon.

Le Congrès de l'Union Hospitalière du Nord-Est à Calais

La troisième journée du Congrès de l'U.H.N.E. comportait une visite par groupes des fabriques de tulles calaisiennes. Les congressistes se montrèrent très intéressés par le travail des metiers

A 10 h. 30, sous la conduite des membres de la Commission des hospices de Calais, ils visitaient l'Hospice civil, puis terminaient la matinée par une promenade en mer à bord d'un remorqueur de la Chambre de Commerce et, après le déjeuner, les congressistes firent une promenade en autocars le long de la Côte d'Opalc.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1933. — N. 3

L'ENFANT des Halles

par H.-J. MAGOG

Résumé des précédents feuilletons

Un clochard, surnommé Peaudure, assiste en un endroit désert, à un accident d'auto.. Le chauffeur et un petit garçon sont tués. Deux personnes, un homme et une femme respirent encore. Il dépouille l'homme, qui n'est autre que le fameux banquier Stuart Belmont, de ses billets de banque. Il découvre un bébé bien vivant dans une touffe de broussailles.

Il s'en empare et se sauve à toutes jambes. Le môme Berlingot, arrêté sur le carreau des halles par un sergent de ville, est conduit devant le commissaire de police du quartier.

— Ça se voit.

Et le magistrat masquait d'un sourire railleur une furtive émotion, bien inhabituelle et bien gênante dans l'exercice de ses fonctions.

— Qué que vous voulez ? riposta le môme, avec une apparente philosophie. Quand on n'a pas de tirelire pour s'acheter un râteau et du cosmétique, on se fait la raie avec les doigts. C'est moins régulier... Si encore y avait que mes tifs pour me préoccuper ! Mais, faut que je m'nippe... et que je m'cherche la boustifaille... et tout le reste... Heureusement que j'suis connu et que j'ai des amis... Aux Halles, c'est pas le cœur qui manque... Je ne récolte pas que des bourrades ; s'il y a une orange piquée, elle est pour moi... On m'a même donné un surnom, qu'est devenu comme mon de baptême, vu que j'ai oublié le vrai... J'suis le môme Berlingot.

Il parlait avec volubilité, cherchant visiblement à s'étourdir. C'était peut-être pour chasser la tristesse que faisait naître en lui l'évocation de son abandon, de sa misère :

— N'est-ce pas, m'sieu le commissaire, y a rien d'étonnant à ce que j'aie quelquefois le cafard ? Alors, je cherche à me distraire... Et j'fais des blagues... comme celle qui me vaut celui de faire vot'connaissance. Faut bien rigoler... Mais, dites, vous n'allez tout de même pas m'envoyer en prison pasque j'ai voulu me payer la cafetière de l'épicemar ?

Sa voix d'enfant trembla involontairement, trahissant la secrète anxiété qui le tenaillait et qu'il s'efforçait de dissimuler.

Et il apparut soudain tel qu'il était réellement : un brave petit gosse, un peu crâne, mais pas méchant pour un sou... un bon gosse, intelligent et gentil qui, sans doute, n'aurait pas mieux demandé que d'être un garçonnet bien sage, soigné, choyé et aimé par une « maman » tendre et indulgente.

Mais, voilà, il n'était que le petit Roméche... le môme Berlingot !...

Autant dire qu'il était seul au monde, son père ne s'occupant de lui que pour l'injurier et le talocher. Repoussé, battu, sevré de soins et de tendresse, lâché trop jeune sur le pavé malsain de Paris, était-ce sa faute s'il était devenu un spécialiste des méchants tours ? Il braillait pour s'étourdir ; il crânait ; il voulait être pris pour un rigolo, tout en malice.

Mais, au fond, ne refoulait-il pas en son cœur de gosse, un navrant besoin de tendresse, un gros chagrin de tant de larmes cachées et jamais essuyées, une émouvante détresse de petit abandonné, dont nul ne s'avise de scruter l'âme ?

Sans aller jusqu'à devenir cette secrète sensibilité, masqué par cette comédie de tendresse et de turbulence perpétuelle, le commissaire sentait pourtant qu'il n'avait pas devant lui un délinquant ordinaire et qu'il serait, cette fois, exagéré de prendre sa voix grondeuse pour tancer ce gosse.

La responsabilité était ailleurs.

— C'est le petit Roméche ! murmura-t-il à mi-voix, comme pour excuser sa pitié grandissante.

Et l'agent hochait la tête, approuvant.

— En somme, qu'est-ce qu'il a fait ? questionna le commissaire.

D'un geste machinal et presque professionnel, l'agent lissa sa moustache ; en même temps, il rectifia sa position.

— Pour lors, commença-t-il, débitant son rapport, j'étais de service, au coin de la rue Montorgueil, quand j'ai repéré ce jeune particulier, qui rôdait autour dea étalages, avec une mine intentionnelle et malfaisante.

— Si on peut dire ! protesta Berlingot ! Je reniflais les livarots, histoire de remplacer mon petit déjeuner du matin, que mes larbins avaient oublié de me servir.

L'agent n'aime pas qu'on lui fasse perdre le fil.

— A...avec une mine intentionnelle et malfaisante ! répéta-t-il, en haussant la voix, d'un air offensé. Je connais le loustic. Je me mis à l'observer du coin de l'œil et j'ai pu le voir attacher par une ficelle une voiture de marchande des quatre saisons aux caisses et autres récipients constituant l'étalage d'une épicerie. Comme je m'approchais pour lui faire des observations adéquates à la circonstance, la marchande a poussé sa voiture provoquant involontairement dans l'échafaudage de l'étalage une catastrophe dévastatrice, qui a répandu les marchandises sur le trottoir et sur les passants.

« Cet accident facétieux a entraîné un rassemblement de plusieurs particuliers et particulières, ainsi qu'une prise de bec pugilatoire entre l'épicier et la susdite marchande. Vu le trouble et le flagrant délit, je me suis emparé du coupable, qui se tenait les côtes, et je l'amène devant monsieur le commissaire, nonobstant les épluchures, détritus et autres injures dépréciatrices et salissantes dont j'ai été bombardé, ainsi que mon uniforme».

Ayant dit, l'agent salua, rentra mentalement dans le rang, en se commandant : « Repos ! » et attendit la sentence.

De nouveau, le commissaire embrassa d'un coup d'œil la lamentable silhouette du môme Berlingot, qui détournait la tête, pour dissimuler son anxiété.

— Pour cette fois, nous ne l'enverrons pas en prison, trancha-t-il d'une grosse voix bourrue. Mais qu'il n'y revienne pas !

Soulagé, le môme allait sans doute manifester avec exubérance sa satisfaction et sa gratitude.

Mais le commissaire coupa ce bel élan.

— Toutefois, poursuivit-il, comme il y a eu des dégâts et que le père doit en être rendu responsable, vous allez reconduire ce gamin au sieur Roméche. Et vous avertirez ce dernier qu'il aura à payer la casse. Qu'il s'entende avec les commerçants lésés... s'il ne préfère que je le convoque. Je suis d'avance sûr de son choix... Et invitez-le de ma part à s'occuper davantage de son fils.

Sans doute, c'était un jugement digne de Salomon que venait de rendre le brave commissaire. Mais toute la joie de Berlingot ne s'en trouva pas moins éteinte.

— Aïe ! aïe ! ma mère ! gémit-il, en faisant la grimace. Qu'est-ce qu'il va encore prendre mon pauvre fond de culotte !...

III.

LE MARCHAND DE RECONNAISSANCES

C'est un type bien connu des gens des Halles, qui ne le regardaient point d'un bon œil.

A cause de son métier, d'abord, et ensuite de sa personne, aussi douteux, aussi malpropres l'un que l'autre. On n'ignorait pas que le père Roméche, sous couleur d'acheter des reconnaissances du « Crédit Municipal », ex-Mont-de-Piété, aux pauvres gens dans l'embarras, spéculait en réalité sur leur misère ou leur gêne et les emberlificotait dans les rets du prêt à la petite semaine.

Depuis qu'il jouait avec sa conscience, à cause de son trop grand amour du gain et des plaisirs qu'il procure, il avait naturellement perdu, avec ses scrupules et sa sensibilité, la notion du bien et du mal. Sa conscience s'était pétrifiée comme son cœur.

On conçoit qu'en cette disposition d'esprit, il eût été mauvais époux et mauvais père — d'autant que sa femme, qui aurait pu exercer sur lui une influence salutaire, était morte quelques mois après son mariage. Dans le fils qu'elle lui laissait, Roméche n'avait vu qu'une charge accueillie de fort mauvaise grâce ; en rechignant il n'octroya au petit que le minimum d'attention, prompt à lui ouvrir la porte et à l'envoyer courir les rues dès que le pauvret sut se tenir sur ses jambes.

Dès cette époque, Roméche n'en était plus à quêter la considération publique. Il était déjà fait au mépris, qui se traduisait sur son passage par des coups d'œil et des pointes lancées à plus ou moins haute voix.

On ne l'aimait pas... Peu lui importait. Il se rattrapait avec sa clientèle qu'il pressurait avec férocité.

Son « bureau », ainsi qu'il dénommait pompeusement, le taudis qui lui servait d'officine, en même temps que de logis — son « bureau » était situé au troisième étage d'une de ces hautes et étroites maisons, aux tristes façades, qui se pressent les unes contre les autres dans le dédale de vieilles rues avoisinant les Halles. Un escalier, sordide et sombre, aux marches usées, un palier aux murs sales, une porte avec cette inscription lisible encore sur l'émail écaillé de la plaque : « Prêts sur reconnaissances ».

De cet antre, une cliente rebutée — pauvre femme venue offrir sa misère aux griffes du prêteur — venait tout juste de s